

Le 15 mars 2012

Présentation des demandes de règlement en ligne — encore plus d'options s'offrent à vous. Jetez un coup d'œil aux nouveaux services!

Vous pourrez dorénavant présenter des demandes de règlement en ligne avec coordination des prestations (CDP) et payer le solde non remboursé de vos demandes de règlement de frais médicaux au moyen de votre compte Soins de santé (CSS). Ces services complémentaires entrent en vigueur le 26 mars 2012. La Sun Life s'engage à rendre votre expérience de règlement en ligne plus rapide, plus facile et plus pratique.

Fonctionnement des options de présentation des demandes de règlement en ligne

Coordination des prestations* – cette option vous permet :

- d'effectuer automatiquement la coordination des prestations entre deux régimes, lorsque vous et votre conjoint ou partenaire êtes tous les deux couverts par un régime Sun Life. Par exemple, supposons que vous souhaitez vous faire rembourser des frais de chiropractie. Une fois que vous avez atteint le plafond de couverture prévu par votre régime Sun Life, le solde restant est soumis automatiquement au titre du régime de votre conjoint pour traitement immédiat. Ces options seront affichées en ligne. Ce que vous devez faire :
 - Indiquez que vous souhaitez présenter une demande de règlement avec coordination des prestations et soumettre le solde restant au titre du régime de votre conjoint;
 - Saisissez, dans la zone paraissant à l'écran, les numéros de contrat et de certificat de votre conjoint, ainsi que sa date de naissance.

*NOTA : Cette fonction n'est pas offerte pour les demandes de règlement électronique au moyen du CSS ou si le régime Sun Life de votre conjoint ne tire pas encore parti des avantages liés aux règlements électroniques.

- de présenter des demandes de règlement en ligne avec CDP pour lesquelles la Sun Life est le deuxième payeur. Dans ce cas, vous devez être couvert en vertu d'un régime Sun Life, alors que votre partenaire ou conjoint peut être couvert en vertu d'un régime d'assurance différent. Par exemple, supposons qu'un reçu pour frais d'optique a déjà été présenté au titre du régime de votre conjoint et que vous voulez vous faire rembourser le solde restant en présentant une demande au titre de votre régime Sun Life. Ce que vous devez faire :
 - Indiquez que vous souhaitez présenter une demande de règlement avec coordination des prestations et que vous ne voulez pas soumettre le solde restant au titre du régime de votre conjoint;
 - Indiquez que vous souhaitez obtenir le règlement du solde non remboursé;
 - Si la demande de règlement a d'abord été présentée au titre du régime d'assurance du conjoint, indiquez sur la page des renseignements portant sur la demande de règlement, dans la zone prévue à cette fin, la somme qui a été remboursée.

COMPRENDRE ma couverture

CSS – paiement du solde non remboursé** – cette option vous permet :

- d'effectuer le paiement du solde non remboursé au moyen du CSS dans le cadre d'une seule demande de règlement de frais médicaux en ligne. Ce processus est facile et rapide, et il ne nécessite qu'une seule opération en ligne! Suivez simplement les étapes habituelles liées à la présentation d'une demande de règlement. Si vous avez un CSS, le système vous demandera si vous désirez présenter en même temps une demande de règlement au titre de votre CSS. Il vous suffit de cliquer sur «oui». Nous traiterons votre demande de règlement et le solde restant sera porté au débit de votre CSS, rendant ainsi le processus de présentation des demandes de règlement plus rapide et plus facile.

****NOTA :** La fonction de paiement du solde non remboursé au moyen du CSS n'est pas offerte pour les demandes de règlement de Frais dentaires ou de coordination des prestations.

Ce qu'il faut également savoir

Ces nouvelles options ayant trait à la présentation des demandes de règlement en ligne sont offertes uniquement par l'intermédiaire du site masunlife.ca – l'application ma Sun Life mobile ne permet pas encore d'y accéder.

Bien que la nouvelle fonction de paiement au moyen du CSS ne soit pas offerte pour le règlement des frais dentaires en ligne, vous pouvez présenter vos demandes de règlement de frais dentaires en ligne, et présenter par la suite une demande distincte pour le paiement des frais non remboursés au moyen du CSS.

Une nouvelle fenêtre d'autorisation relative à la CDP sera ajoutée au site Web. Vous devrez lire la notice et fournir votre consentement afin de pouvoir présenter une demande de règlement en ligne. Ce que vous verrez à l'écran :

Aide | Communiquez avec nous | Messages sécurisés | Profil | Fermer la session

Accueil | Couverture | Règlements | Centre mieux-être | Sortie du régime | FAQ | Imprimer

Coordination des prestations - Autorisation

Mettre à jour votre permission

Si votre conjoint est couvert par un autre régime de frais médicaux et/ou dentaires de la Sun Life qui constitue la couverture principale pour ses demandes de règlement, autorisez-vous votre conjoint à présenter une demande électronique de coordination des prestations (CDP) au titre de votre régime?

Veuillez noter que vous convenez à ce que la déclaration et l'autorisation standard de la Sun Life s'appliquent à toute demande de CDP présentée au titre de votre régime. Une copie de la déclaration et l'autorisation standard peut être trouvée lorsque vous soumettez une demande de règlement électronique ou au verso de votre formulaire papier de demande de règlement.

La présente autorisation nous permet de traiter les demandes de règlement au titre du régime de votre conjoint en premier lieu, puis de traiter la portion des frais qui est à la charge de votre conjoint, le cas échéant, au titre de votre régime et de votre numéro de certificat. La présente autorisation demeurera valide tant que vous serez couvert avec Sun Life ou jusqu'à ce que vous la modifiez.

oui
 non

Apprenez-en plus sur les règles concernant le traitement des demandes de [coordination des prestations](#).

[continuer](#) [annuler](#)

Page d'autorisation
relative à la CDP

COMPRENDRE ma couverture

Demande de règlement électronique en ligne - Frais d'optique

Options relatives aux demandes de règlement

Étape 3 / 4

Entrez les renseignements sur le patient et cliquez sur «continuer».

Personne visée par la demande :

William
 Jean (Fils)
 Laura (Conjointe)

Voici la liste des personnes à charge inscrites à votre dossier pour cette garantie. Pour ajouter ou modifier des données sur les personnes à charge, veuillez communiquer avec le gestionnaire de votre régime.

Votre conjoint est-il couvert pour ces frais auprès de la Sun Life ou d'un autre assureur?

Oui

[mettre à jour](#)

Voulez-vous présenter une demande de coordination des prestations (CDP)?

Oui Non

Si le régime de votre conjoint est établi auprès de la Sun Life, voulez-vous demander le remboursement de la somme restante, le cas échéant, en vertu de son régime?

Oui Non

Si cette demande de règlement a déjà été présentée et traitée dans le cadre d'un autre régime, voulez-vous demander le remboursement de la somme restante en vertu du présent régime?

Oui Non

Apprenez-en davantage sur la [coordination des prestations](#).

Page présentant les options de la demande de règlement

Page de renseignements portant sur la demande de règlement – CDP avec un deuxième payeur

Demande de règlement électronique en ligne - Frais d'optique

Renseignements sur les demandes de règlement

Étape 4 / 4

En vous basant sur vos reçus originaux, entrez ci-dessous les renseignements sur le fournisseur. S'ils ne s'y trouvent pas et que vous ne les connaissez pas, vérifiez auprès de votre fournisseur ou remplissez et envoyez-nous un formulaire de demande de règlement sur papier.

- Sélectionnez votre fournisseur dans la liste déroulante ou, au besoin, cliquez sur le bouton «nouveau fournisseur».
- Entrez les renseignements sur les services reçus.
- Après avoir entré les renseignements demandés, cliquez sur «continuer».

Veuillez inscrire les frais d'exécution d'ordonnance pour chaque type de frais dans la colonne «Somme payée», le cas échéant. Si l'espace dont vous disposez est insuffisant, remplissez la présente demande, envoyez-la et cliquez ensuite sur «remplir une autre demande». Si le type de frais que vous devez entrer ne figure pas dans les options du menu déroulant, veuillez nous envoyer par la poste un [formulaire](#) papier de demande de règlement afin que nous traitions votre demande.

Pour plus de détails sur les informations qui doivent être indiquées dans les champs, sélectionner l'en-tête de la colonne appropriée.

Fournisseur	Type de frais	Date du paiement intégral jj/mm/aaaa	Somme payée (xxx,xx)	CDP (O/N)	Montant de la CDP (xxx,xx)
<input type="text"/>	<input type="text"/>	<input type="text"/>	<input type="text"/>	<input type="text"/>	<input type="text"/>
<input type="text"/>	<input type="text"/>	<input type="text"/>	<input type="text"/>	<input type="text"/>	<input type="text"/>
<input type="text"/>	<input type="text"/>	<input type="text"/>	<input type="text"/>	<input type="text"/>	<input type="text"/>
<input type="text"/>	<input type="text"/>	<input type="text"/>	<input type="text"/>	<input type="text"/>	<input type="text"/>
<input type="text"/>	<input type="text"/>	<input type="text"/>	<input type="text"/>	<input type="text"/>	<input type="text"/>
<input type="text"/>	<input type="text"/>	<input type="text"/>	<input type="text"/>	<input type="text"/>	<input type="text"/>
<input type="text"/>	<input type="text"/>	<input type="text"/>	<input type="text"/>	<input type="text"/>	<input type="text"/>
<input type="text"/>	<input type="text"/>	<input type="text"/>	<input type="text"/>	<input type="text"/>	<input type="text"/>
<input type="text"/>	<input type="text"/>	<input type="text"/>	<input type="text"/>	<input type="text"/>	<input type="text"/>
Somme totale demandée :			0,00\$		

[nouveau fournisseur](#) [continuer](#) [annuler](#)

COMPRENDRE ma couverture

La Sun Life nommée parmi les sociétés les plus engagées en matière de développement durable

La Sun Life s'est engagée à l'égard de la durabilité environnementale. Nous sommes ravis que notre entreprise ait été classée, pour une sixième année, parmi les 100 sociétés les plus engagées en matière de développement durable à l'échelle mondiale (*Global 100 Most Sustainable Corporations in the World*), lors du Forum économique mondial de Davos, en Suisse. La Sun Life est la seule compagnie d'assurances nord-américaine à figurer sur la liste et à compter au nombre des six entreprises canadiennes seulement dans la sélection cette année. Comme vous le voyez, nous prenons notre stratégie d'élimination du papier au sérieux!

Des questions?

Pour toute question, n'hésitez pas à communiquer avec le Centre de service à la clientèle, au 1-800-361-6212.